

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-311

présenté par

Mme Rabault, Mme Untermaier, M. Dussopt, M. David Habib, Mme Karamanli, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Batho, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	100 000	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	100 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de budget pour 2018 fait apparaître 190 715 683 € de crédits de paiement pour l'action informatique ministérielle.

Etant donné les difficultés informatiques rencontrées par de nombreux tribunaux, cet amendement vise à réduire ces crédits de 100 000 €. L'impact est bien entendu très limité, il vise surtout à demander à Madame le Garde des Sceaux de bien vouloir indiquer à la représentation nationale l'utilisation de ces crédits, et leur efficacité.

Cet amendement réduit de 100 000 € les crédits de paiement de l'action « action informatique ministérielle » (au sein de la mission « Conduite et pilotage de la politique de la justice »), et augmente de 100 000 € les crédits de paiement de l'action « Développement de l'accès au droit et du réseau judiciaire de proximité » (au sein de la mission accès au droit et à la justice), au titre du gage.